

**Procès-verbal du Conseil Polaire Universitaire Régional  
de Guadeloupe**  
*jeudi 09 juillet 2015*

Le conseil polaire s'est réuni dans la salle du conseil de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles le jeudi 09 juillet 2015, pour débattre des points inscrits à l'ordre du jour suivant :

**1. Affaires institutionnelles**

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil polaire,
- Politique polaire du patrimoine,
- Mise en place de la commission des statuts du pôle.

**2. Affaires financières**

- Préparation du CA et du dialogue budgétaire,
- Présentation de la Décision modificative n°1 du budget1 du budget 2015,
- Critères de répartition des charges de téléphonie,
- Validation des tarifs du pôle.

**3. Affaires pédagogiques**

- Validation des décisions des Commissions Formation et Vie Universitaire (CFVU) et Recherches,
- Validation du projet stratégique recherche,
- Validation du calendrier universitaire 2015-2016.

**4. Questions diverses**

Etaient présents :

**a) Membres de droit :**

Michel GEOFFROY, élu au collège des professeurs ;

Alex MERIL, élu au collège des professeurs

Eustase JANKY, élu au collège des professeurs

Didier DESTOUCHES, vice-président, élu au collège des maîtres de conférences.

Il possède les procurations de monsieur André ATALLAH représentant de la collectivité régionale de Guadeloupe et de madame Régine JASOR, représentante des personnalités extérieures.

Célia JEAN-ALEXIS, élue au collège des maîtres de conférences,

Yasmina PRADEL, élue au collège des étudiants,

Sandrine PRADEL, élue suppléante au collège des étudiants,

Marc BLANC, élu au collège du personnel BIATSS,

Catherine CYRILLE, rapporteur PUR 971.

**b) Absents excusés :**

Fabienne ALVAREZ, élue au collège des maîtres de conférences,  
Alain SOREZE, représentant de la ville de Pointe-à-Pitre.

**c) Absents :**

Christophe WACHTER, représentant du monde professionnel.

**❖ Propos liminaires**

Il est 14h10, le quorum étant vérifié, le vice-président Didier DESTOUCHES ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Puis il leur fait part d'une présentation politique et administrative de la situation du pôle de Guadeloupe. Il rappelle que les compétences du conseil polaire ont évolué et de nombreuses décisions ont été votées comme le prévoit l'ordonnance de juillet 2014 relatives aux nouvelles dispositions applicables à l'UA.

Par ailleurs, il rappelle la loi de ratification et de modification qui permet d'adapter l'université des Antilles à la loi ESR. Il précise que l'UAG devenue UA a subi une transformation et non une création. De ce fait, l'UA conserve le passif de l'UAG.

Quant à la loi d'adaptation permettant l'autonomie des pôles, elle traduit le besoin de proximité et de réalité juridique opérationnels des pôles dans leur nouvelles compétences y compris sur le plan administratif.

Il fait remarquer que cette période intermédiaire aurait pu être utilisée pour initier les prémices d'un nouveau fonctionnement entre les pôles et l'administration générale. Mais rien n'a été fait en ce sens. La ratification des statuts est prévue d'ici un an et nécessite la mise en place des commissions des statuts d'établissement et polaire.

D'autre part, la gouvernance piloterait l'élaboration de ces statuts accompagnée du ministère. Le vice-président, monsieur DESTOUCHES émet quelques réserves sur cet « assistanat ». Il considère que les statuts de l'UA auraient pu être élaborés uniquement par les experts juridiques présents sur les deux pôles, tout en respectant les souhaits polaires. Il déclare rester en attente du calendrier.

Pour ce qui concerne, les projets stratégiques de recherche et de formation, il informe que le pôle Guadeloupe a initié avec la collaboration de toutes les équipes de recherche du pôle Guadeloupe, un projet de recherche qui sera soumis à approbation du conseil polaire au cours de cette séance. S'agissant de la formation, il souligne un chevauchement de la procédure d'accréditation avec nos partenaires extérieurs. Le pôle a bien traité ce dossier et le projet stratégique de formation arrive au terme de sa conception.

Enfin, pour ce qui concerne l'IUT, il rappelle l'annonce faite par le Président de la République, le 10 juin dernier, de la création de deux IUT à l'UA.

Mais le vice-président signale que la création d'un IUT sur chaque pôle, dépend avant tout d'une délibération du conseil d'administration, donc des administrateurs.

Le vice-président informe que le Professeur Geoffroy a élaboré une note technique qui précise la procédure interne minimale indispensable pour la création de deux IUT à l'Université des Antilles. Cette note est présentée aux membres au cours de cette séance. Elle prévoit pour vérifier de la pertinence de ces créations, d'autres actions auprès du ministère de tutelle, du réseau des IUT de France, mais aussi des entreprises et des collectivités locales des deux régions. Bien entendu, cette démarche risque de ralentir la procédure.

Elle démontre les délais de création de l'IUT selon que la gouvernance adhère ou non au projet :

- 6 mois au moins si la gouvernance approuve le projet,
- Plus de deux ans, si elle s'oppose,

Enfin, il fait remarquer qu'actuellement l'établissement n'adopte aucune attitude sur le sujet.

Il propose que ce point soit rajouté à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Le vice-président conclut en regrettant cette période de flottement administratif pendant laquelle le pôle a travaillé sur tous les dossiers. Il voudrait que conformément aux termes de son mail adressé aux Doyens et responsables de composantes (RA), que l'on retienne uniquement les dossiers sur lesquels il y a consensus et prévoit, une conférence des RA des composantes dès la rentrée.

Madame CYRILLE, à la demande du vice-président, informe que depuis quelques mois, le manque de cadrage administratif déterminant les compétences de l'administration générale et du pôle Guadeloupe génère des crispations avec les composantes : exemples : le recrutement des tuteurs, les dossiers FEDER ou encore la préparation du budget 2015.

De ce fait, les responsabilités ne sont pas clairement identifiées.

Monsieur GEOFFROY précise les limites du pôle Guadeloupe en ressources humaines eu égard aux nombreux domaines d'activités du pôle. Il préconise donc de la concertation avec les composantes afin de déterminer les dossiers à travailler ensemble, et ceux qui seront gérés directement avec l'administration générale.

Le vice-président rappelle que sur la base de l'ordonnance, le Pôle intervient dans des champs nouveaux, tels que la campagne d'emplois des enseignants et non enseignants, la gestion des heures complémentaires...etc.

Il fait remarquer que cette démarche est nouvelle pour les composantes du pôle Guadeloupe qui avaient l'habitude de traiter directement avec l'administration générale. La conférence des RA pourrait avoir pour objectif de faire l'état des lieux, de planifier pour éviter toute lourdeur administrative.

Monsieur BLANC partage l'avis du vice-président. Il cite l'exemple de la gestion des heures complémentaires qui nécessite un énorme travail exécuté par le pôle en lieu et place de l'administration générale, sans avoir une vraie maîtrise de cette masse financière.

Monsieur le vice-président souligne cependant l'avantage de cette gestion polaire qui permet une certaine transparence et connaissance du dossier et du volume d'heures complémentaires.

Madame JEAN-ALEXIS adhère aux propos du vice-président et dit que la commission pédagogique polaire donne une visibilité sur les recrutements des vacataires et les heures complémentaires consommées par chaque composante de Guadeloupe.

A l'issue de ces échanges entre les membres, le vice-président donne lecture de l'ordre du jour, propose une modification de la chronologie de la séance et relève les questions diverses qui sont :

- le contrat de site,
- l'utilisation des locaux du campus du camp jacob par l'IUT,
- le référentiel de l'IUT,
- le calendrier universitaire de l'IUT,
- le projet de décoration d'une fresque à l'extérieur de la maison de l'étudiant.

## 1 Affaires institutionnelles

### ❖ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2015.**

Le vice-président demande aux conseillers de formuler leurs observations sur le projet de procès-verbal du 23 avril 2015. Les demandes de corrections collectées concernent exclusivement la page 6 (paragraphe4). Elles concernent les propos du vice-président qui sont à positionner avant ceux de Messieurs BLANC et GEOFFROY.

#### ***Ancien texte***

« Monsieur BLANC pense que l'UFR STAPS pourrait bénéficier d'une compensation financière de l'administration générale. Dans ce cas, cela démontrerait l'insincérité du budget de l'établissement ».

Monsieur GEOFFROY reconnaît que la politique est en priorité du domaine du vice-président. Il rappelle qu'il est contre l'iniquité. Car quand un doyen refuse de signer alors que des étudiants signent, il appartient au conseil de lui lancer un signal ».

#### ***Nouveau texte :***

Le vice-président informe le conseil d'une part du refus du doyen de l'UFR STAPS de signer la motion et d'autre part que cette UFR bénéficie d'une ligne de crédits sanctuarisés dans le budget de l'administration pour les locations des installations sportives ».

Les propos de Monsieur GEOFFROY sont aussi complétés comme suit

« Il fait remarquer qu'en tenant compte des effectifs étudiants, l'UFR STAPS est surdotée par rapport à l'UFR SJE, ».

Monsieur BLANC s'étonne que cette compensation financière donnée au titre de la location des installations sportives ne soit pas intégrée au budget de l'UFR STAPS.

Le projet de procès-verbal ainsi modifié est mis au vote par le vice-président.

Le procès-verbal du 23 avril 2015 est adopté à l'unanimité des membres moins une abstention.

### ❖ **Politique polaire du patrimoine immobilier.**

Le vice-président expose que le budget 2015 du service du patrimoine a subi une forte diminution alors que le pôle Guadeloupe, à l'horizon des 5 ans, doit disposer d'un parc immobilier de qualité pour répondre aux besoins réels induits par les activités d'enseignement et de recherche.

Le SGIP bénéficie des milliers d'euros versés par de nombreux partenaires. Actuellement, ne disposant pas de ces moyens financiers, les programmes immobiliers du pôle sont arrêtés.

Fort de l'ordonnance de juillet 2014 et notamment de son article 8, le conseil polaire « propose au conseil d'administration les grandes orientations en matière de recrutement et de la politique du patrimoine du pôle ».

Il dit ensuite qu'il s'agira de valider des choix de répartition et d'affectation dans le bâtiment Recherche avant son intégration définitive prévue en Octobre prochain.

Monsieur Bruno HARAL, Directeur du service du patrimoine de l'établissement, invité à participer à ce conseil polaire, présente un document de travail intitulé « les investissements immobiliers 2015-2020 programmés pour le pôle Guadeloupe ». En fait, c'est le schéma directeur des projets, leur planification et leur coût financier estimé à 17 610 000€.

Au préalable, il rappelle aux administrateurs les droits et devoirs de l'Université : « elle est affectataire des biens immobiliers et exerce les droits et obligations du propriétaire De fait, elle est responsable de la sécurité des biens et des personnes ».

Monsieur HARAL précise ensuite que les objectifs restent en adéquation avec les grandes orientations du CPER et les directives du ministère, à savoir :

- rationaliser le patrimoine universitaire,
- adapter et remettre à niveau le patrimoine obsolète parfois de plus de 40 ans et le matériel vieillissant (amphithéâtres Mérault, UFR SJE...),
- requalifier certains bâtiments,
- privilégier des opérations immobilières de dimension moyenne.

A cette fin, les différents projets planifiés sur la période 2015-2020 sont énumérés ci-dessous.

<b>PROJETS FINANCES PAR LE CPER 2014-2020</b>		<b>Enveloppe prévisionnelle en €</b>
1	Construction du bâtiment de l'école d'ingénieurs*	10 000 00
2	Restructuration et réhabilitation du bâtiment enseignement de l'UFR SEN	3 000 000
3	Réhabilitation et requalification des espaces extérieurs du campus de fouillole	1 287 000
4	Réhabilitation intérieure des locaux (amphi Lepointe, Descamps et sanitaires amphi Mérault	513 000
5	Démolition ancien bâtiment de recherche	1 200 000
<b>Total</b>		<b>16 000 000</b>

*\*ce projet est porté par la Région Guadeloupe, doit être validé en CA.*

<b>Projets financés par le budget UA</b>		<b>Enveloppe prévisionnelle en €</b>
6	Remplacement groupe frigorifique Amphi Saint-Ruff*	60 000
7	Travaux de grosses réparations de la faculté de médecine	300 000
<b>Total</b>		<b>360 000</b>

*\*les travaux pour le remplacement de la climatisation de l'amphithéâtre Saint-Ruff sont planifiés sur le 4 trimestre 2015.*

<b>Projets financés par le Programme de Sécurité</b>		<b>Enveloppe prévisionnelle en €</b>
y	Réhabilitation et mise en sécurité de la BU du campus de fouillole	400 000
9	Accessibilité handicapée UFR SEN + Bat UP3 camp Jacob	100 000
10	Mise en place d'un SSI bat A B et C à l'ESPE	100 000
<b>Total</b>		<b>600 000</b>

<b>Projets financés par la CPO Région 2015-2018</b>		<b>Enveloppe prévisionnelle en €</b>
11	Modernisation Amph Benjamin (mise en sécurité et remise à niveau la visioconférence	230 000
12	Réhabilitation salles de cours banalisées UFR SEN	320 000
13	Rénovation du parking UFR SJE	100 000
<b>Total</b>		<b>650 000</b>

A l'issue de cette présentation, le débat est ouvert entre les administrateurs.

Monsieur MERIL s'interroge sur le devenir des anciens locaux affectés à la DDE.

Monsieur HARAL répond que la direction de la mer n'a pas reçu les financements attendus de leur ministère de tutelle. Par conséquent le déménagement des services est annulé, et l'UA est privé de ces locaux.

Monsieur GEOFFROY s'enquiert sur les enveloppes réelles du CPER en Guadeloupe.

Monsieur HARAL explique que l'enveloppe est de 7.5 M€ dont 1.5M€ pour le CROUS et 6M€ pour l'UAG.

Monsieur JANKY s'informe sur les projets de restructuration de l'amphithéâtre médecine, de la création de locaux pour l'UFR STAPS et de l'issue de secours prévue derrière la BU.

Monsieur HARAL indique que tous les projets ont bien été listés et ont fait l'objet d'arbitrage. Seuls 4 ont été retenus et figurent au tableau ci-dessus.

Le vice-président précise que ces choix peuvent être encore revus par le comité de liaison Région/UA. Pour les autres projets restés en suspens, il convient de trouver les financements auprès de la Région Guadeloupe.

Il explique que des réajustements retenus sur la période précédente ont été modifiés pour intégrer des projets importants tels que la requalification des espaces, l'accès au CROUS...

Mme CYRILLE fait savoir au conseil polaire les préconisations notifiées par les commissions de sécurité, à l'issue de leurs 6 visites sur les campus de fouillole et du camp jacob. Ils ont relevés des anomalies sur les systèmes électriques, le SSI...etc.

Monsieur BLANC déplore la méconnaissance de la répartition des tâches de maintenance entre le SGPI, le PUR et les composantes. Cette situation handicape fortement l'IUT.

Le vice-président souligne l'importance de cette affirmation. Il souhaite une entrevue avec les représentants de la Région pour clarifier les clauses de la convention s'agissant la maintenance des locaux de l'IUT. Une proposition leur sera soumise en conseil de gestion du campus du camp jacob.

Monsieur BLANC s'émeut aussi sur des dysfonctionnements constatés sur les ascenseurs du campus du camp jacob, qui sont neufs et cependant ne fonctionnent plus, depuis un an.

Madame CYRILLE explique que l'ouverture d'une antenne administrative et le déplacement une fois par semaine du technicien sur le campus du camp jacob, devraient permettre de résorber tous ces problèmes.

Monsieur JANKY interroge sur les suites données au projet de démolition de l'ESPE et de la récupération des terrains de Louisy Mathieu.

Monsieur HARAL répond que ces projets ne sont plus d'actualité, compte tenu des modifications citées plus haut.

Monsieur GEOFFROY rappelle que les terrains de Louisy Mathieu étaient réservés initialement à la formation continue, ce qui permettait le rapprochement du personnel et une amélioration des conditions de travail de ceux-ci.

Le vice-président souligne que ces salles étaient inutilisables en raison de leur vétusté et des conditions d'hygiène. Toutefois, un nouveau projet pourrait être porté à la Région.

Monsieur HARAL déplore les difficultés rencontrées pour la budgétisation en 2015 des financements destinés au patrimoine et aux travaux de sécurité. Il devrait disposer de plus de 1 300 000€ de fonds de roulement. Par le passé, il rappelle que le budget du patrimoine était de l'ordre de 2M€, en 2015, il est passé à 400 000 € dont 290 000€ d'investissements.

Le vice-président répond qu'une clarification sur ces financements serait demandée au prochain conseil d'administration. En attendant, il suggère la rédaction d'une motion portée par le conseil polaire pour réclamer des précisions sur l'utilisation et le fléchage de ces crédits.

A la demande du vice-président, madame PRADEL, représentante des étudiants explique le projet qui consiste à la réalisation d'une fresque sur la partie extérieure de la maison de l'étudiant. Pour cela, il propose la mise en place d'un concours, ou les seuls participants seraient les étudiants.

Le vice-président adhère à ce projet. Cette fresque permettra une personnalisation et une meilleure identification de cette maison de l'étudiant. Il a d'ailleurs donné son accord et sollicite l'expertise du SGPI dans les différentes phases d'organisation de ce concours.

Monsieur HARAL adhère à la réalisation du projet mais requiert qu'il soit porté par le pôle.

A l'issue de ce débat, le vice-président soumet cette proposition au conseil, qui valide ce projet de réalisation de fresque sur le bâtiment la maison de l'étudiant.

Le conseil polaire souhaite aussi la finalisation du projet ainsi que son chiffrage. Il demande que ce projet soit accompagné par tous les élus étudiants du pôle Guadeloupe.

A l'issue de ces discussions, le vice-président indique que monsieur HARAL vient d'exposer au conseil, la politique patrimoniale du pôle Guadeloupe, il le remercie pour sa disponibilité et la qualité de son travail.

Le vice-président suggère que les demandes récurrentes de création d'emplois soient associées à cette politique immobilière. Ainsi, cette décision sera soumise à un unique vote du conseil.

Il rappelle alors les créations de postes :

- Le PUR : Campus de fouillole : 1 IGE et 1 technicien affectés à la maintenance du bâtiment recherche et au contrôle réglementaire.  
Campus du camp jacob : 1 technicien pour la maintenance.
- SGPI : 1 IGE et 1 technicien.

Monsieur MERIL félicite aussi monsieur HARAL pour les travaux de réhabilitation des locaux effectués pour l'école d'ingénieur. Ses compétences sont reconnues en dépit du soutien de la gouvernance.

Le vice-président soumet au vote unique la politique et les emplois demandés pour le patrimoine.

Le conseil polaire approuve et valide à l'unanimité le programme d'investissements immobiliers 2015-2020 présenté ci-dessus ainsi que les emplois qui sont indispensables au bon suivi de ces immobilisations.

Le vice-président poursuit avec le dossier du bâtiment recherche. Celui-ci sera définitivement livré, après les tests des sorbonnes, en octobre. Cette réalisation permettrait d'avancer sur deux points :

- la validation de l'affectation géographique des laboratoires,
- l'hébergement dans 2 bureaux d'une partie de l'administration polaire.

Monsieur GEOFFROY informe que l'UMR Qualitrop n'a plus d'existence juridique et ne compte que trois chercheurs. Il préconise donc le gel de 10 bureaux sur les 15 initialement affectés à cette équipe de recherche. Il pense que le périmètre des laboratoires pourrait changer à tout moment, et rappelle que les enseignants-chercheurs hospitaliers n'ont toujours pas de bureaux dans ce bâtiment.

Le vice-président soumet au vote du conseil de nouvelles dispositions d'occupation du bâtiment recherche avant sa livraison :

1. l'affectation des bureaux B208 et B404 du bâtiment recherche à l'administration polaire,
2. le gel de 10 sur les 15 bureaux du laboratoire Qualitrop.

Elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

#### ❖ **Mise en place de la commission polaire des statuts.**

Le vice-président soumet au conseil la composition de la commission polaire des statuts.

La commission est constituée de :

- Monsieur VATNA Loïc : maître de conférences de droit public,
- Monsieur BLOMBOU Rudy : maître de conférences physiques,
- Monsieur KABELA Guy : DGS de la ville du Lamentin,
- Monsieur CHICOT Pierre-Yves : maître de conférences HDR, Président,
- Madame AURORE Guylaine : maître de conférences physiques
- Monsieur CHOLET Stéphane : représentant élu étudiant au CFVU,
- Madame CYRILLE Catherine assure le secrétariat.

Le conseil polaire approuve et adopte à l'unanimité la composition de la commission des statuts du pôle Guadeloupe.

## **2 Affaires pédagogiques**

#### ❖ **Validation des décisions de la CFVU et de la CR.**

Le vice-président demande aux conseillers de présenter leurs observations sur le relevé de décisions qui leur avait été envoyé de la réunion du 2 juin dernier. Il fait un synthèse du document :

*Le projet de calendrier universitaire 2015-2016, pour le pôle Guadeloupe validé à la CFVU du 02/06/2015 est soumis au conseil.*

Un complément d'informations est porté pour les vacances de carnaval et se décline ainsi : « pour l'IUT, les vacances de carnaval sont fixés du 08 au 14 février 2016 inclus, alors que pour les autres composantes, les vacances sont fixés du lundi 08 février 2016 au 10 février 2016 inclus ».

Ce calendrier modifié est soumis au conseil polaire.



Le calendrier universitaire 2015-2016 complété pour le pôle Guadeloupe, est voté à l'unanimité des membres du conseil polaire. (Ce document est annexé au procès-verbal).

*Le calendrier des rentrées solennelles, des enseignements et des manifestations universitaires pour l'année 2015-2016, présenté est voté à l'unanimité des membres du conseil polaire.*

*La méthodologie et calendrier des dossiers d'accréditation* : chaque composante réfléchira sur la teneur et l'évolution de son offre de formations avec la constitution d'une commission d'accréditation composée des membres suivants :

- Madame Suzy GAUCHER-CAZALIS, chargée de mission formation et vie universitaire,
- Madame Sarra GASPARD, chargée de mission stratégie de développement,
- Monsieur Jean-Louis MANSOT, chargé de mission recherche,
- Monsieur Sébastien REGIS, chargé de mission réussite en licence,
- 1 représentant étudiant et 1 représentant enseignant siégeant à la CFVU

Le conseil polaire adopte à l'unanimité des membres cette méthodologie et la composition de la commission d'accréditation pour le pôle Guadeloupe.

*La répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)*, le pôle Guadeloupe a obtenu une enveloppe budgétaire de 61 196.75€ pour ses 6 380 étudiants. Les comptes rendus des commissions FSDIE des 1<sup>er</sup> et 5 juin 2015 présentés au conseil polaire se résument comme suit :

- Association West Indies présente 3 projets pour un budget global de 50 803,00 € : l'aide sollicitée est de 14 543.00€ ; elle est accordée, car les dossiers sont complets et les comptes présentés sont en équilibres.
- Association Gwada mouv présente aussi 3 projets pour un budget global de 67 572.00 ; l'aide sollicitée est de 39 502.00 € € ; le projet 1 rejeté est non conforme aux objectifs du FSDIE. Les projets 2 et 3 sont validés, la subvention est de 6 830.00€.
- Association Guc Danse signale que le projet initial d'un budget de 3 000.00€ n'a pas abouti ; elle sollicite donc une aide moindre de 1 000 .00 € ; elle est accordée et correspond aux dépenses réelles.
- Association Domstyleconnexion présente 2 projets pour un budget global de 114 150.00€ : l'aide sollicitée est de 10 000.00€; une subvention de 8 000.00€ est accordée tout en soulignant que l'étendue des activités de cette association ne ciblent pas uniquement les étudiants mais la jeunesse

Le vice-président soumet au conseil ses répartitions de la subvention FSDIE aux associations du pôle Guadeloupe. Le conseil polaire vote et les adopte à l'unanimité des membres. Ces propositions seront transmises au conseil d'administration, pour leur validation définitive. Une nouvelle campagne FSDE sera lancée, dès la rentrée 2015, le vice-président souhaite alors une meilleure communication en priorité sur le campus du camp.

Comme prévu en début de séance, les représentants des étudiants quittent la salle. Le vice-président les remercie de leur participation active aux réunions, leur souhaite de bonnes vacances pour qu'elles soient à leur retour en septembre dynamiques et disponibles.

### ❖ Validation du projet stratégique recherche.

Le vice-président invite le chargé de mission recherche, monsieur le professeur MANSOT à présenter la politique scientifique arrêtée pour le pôle Guadeloupe. Ce projet stratégique de recherche est intitulé « Dynamiques de développement et d'adaptation, réduction des vulnérabilités et valorisation innovante (DARWIN) en territoires inter tropical a Risques (TITR).

Monsieur le professeur MANSOT souligne en premier lieu, la méthode qui consiste en la définition des compétences au niveau de l'université, suivi de la concertation avec les équipes de recherche avec convergence ou complémentarité et qui intègre le maximum d'équipes qui ont déposé depuis 2 ans, leur programme de recherche.

Il présente ensuite les différents points déclinés dans le PASRPG, à l'issue du travail de groupes.

Le premier constat montre la vulnérabilité de l'archipel Guadeloupéen de ses infrastructures et de ses habitants (qu'ils soient humains, animaux ou végétaux) et la nécessité impérieuse d'étudier et de comprendre les causes de cette vulnérabilité afin d'en réduire l'impact en adoptant les mesures et solutions appropriés. La Guadeloupe se révèle être ainsi un laboratoire de recherche et d'expérimentation dans les domaines tels les aléas climatiques et géologiques, des énergies renouvelables, du vieillissement accéléré des matériaux, de la santé, en relation avec les contraintes environnementales imposées à l'homme. Il fait remarquer, compte tenu de la dynamique des contraintes que les solutions doivent être apportées plus rapidement. La Guadeloupe constitue ainsi un modèle d'évolution et d'adaptation accélérées.

Monsieur le Professeur MANSOT donne ensuite les objectifs de la recherche sur le pôle Guadeloupe à partir des compétences existantes, il décline les actions à mener.

Enfin, il présente la liste des moyens opérationnels et les résultats attendus sur les cinq prochaines années.

Le vice-président remercie monsieur le professeur MANSOT pour son exposé très dynamique et ce travail de groupe bien construit. Il observe qu'il a fallu une mobilisation interne et externe des équipes de recherches et à travers le chargé de mission, félicite aussi l'ensemble des participants.

Monsieur JANKY, à son tour, reconnaît que ce travail est riche et impressionnant. Il s'interroge cependant sur la participation réelle de toutes les équipes de recherche du pôle ?

Monsieur MANSOT répond que les équipes de recherche de la médecine ont été en effet moins présentes.

Monsieur JANKY explique que la recherche clinique est prédominante en médecine. Mais reconnaît qu'il y a bien une adhésion importante de la majorité des équipes de recherche en dépit du fait que tous les chercheurs ne sont pas affectés à une équipe de recherche.

Le vice-président rappelle que ce projet sera intégré au contrat de site. En attendant, un document mis en forme sera présenté à la communauté en septembre 2015.

A l'issue de ce débat, le vice-président soumet aux membres du conseil polaire le document intitulé PASRPG ainsi que le rajout d'une action nouvelle :

**« Développer une politique incitative pour rééquilibrer le ratio entre le nombre de professeur par rapport aux maîtres de conférences pour l'établissement et dans les composantes ».**

Le conseil polaire valide cette action nouvelle et adopte à l'unanimité le PASRPG modifié.

### ❖ **Convention de partenariat pour la création d'une unité de formation par apprentissage**

Le vice-président présente la convention établie entre le CFAPAG, l'UA et l'UT définissant les termes de mise en place pour l'année 2015-2016, un groupe délocalisé de la licence 3<sup>ème</sup> année Informatique parcours MIAGE de l'UPS, à l'UA, au sein de l'UFR SEN, dans le cadre d'une unité de formation en apprentissage du CFAPAG.

Le conseil maintient son avis favorable pour l'ouverture de cette formation L3 MIAGE à la rentrée 2015, sous réserve de la signature de la convention par les trois parties.

## **3 Affaires financières**

### ❖ **Préparation du Conseil d'Administration et du dialogue budgétaire** : le Conseil d'Administration initialement prévue courant juillet est reporté en septembre 2015.

### ❖ **Présentation de la décision modificative n°1-2015.**

A la demande du vice-président, madame CYRILLE présente au conseil polaire, le projet de décision budgétaire n°1-2015 du pôle Guadeloupe.

Madame CYRILLE indique que les objectifs principaux de cette DBM 1 sont :

- Valider les ressources propres des composantes,
- Intégrer au budget du PUR, les 6 mois avenir des dépenses incompressibles qui concernent la maintenance et le fonctionnement des infrastructures du pôle.
- En conclusion, le budget primitif 2015 de 1 483 707€ se trouve augmenté des ressources propres estimées de 373 469.55€, de la rallonge budgétaire demandée de 1 104 908.82€, et du prélèvement sur fonds de réserve de 278 648.00€ soit un budget modifié de 3 240 733.37€ pour le pôle Guadeloupe.

Après discussions entre les membres, le vice-président met au vote ce projet de modification budgétaire pour le pôle Guadeloupe.

Le conseil polaire vote et adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés l'augmentation budgétaire 2015 du pôle Guadeloupe

### ❖ **Validation des critères de répartition des charges de téléphonie.**

Le vice-président demande à Madame CYRILLE de présenter au conseil le tableau récapitulatif des charges de téléphonie supportée par le pôle Guadeloupe.

Pour 2015, les charges sont estimées à 182 377.08€ intégrant les consommations téléphoniques, le coût de la maintenance des équipements réseau, téléphonie, et de stockage et les liaisons spécialisées, et l'utilisation de l'Iridium.

L'objectif exposé au conseil polaire est de :

- Déterminer le coût réel de la téléphonie par une vraie transparence,
- Uniformiser le taux de participation des composantes à 60%,
- Souligner le non reversement 2014 de nombreuses composantes.

- Mettre en exergue le fait que le PUR supporterait donc 40% de cette charge de dépenses incompressibles.

Après échanges et précisions, les membres votent à l'unanimité l'uniformisation de la contribution des composantes et des services communs (60%) aux charges de téléphonie, et la suppression des lignes internationales et mobiles pour les mauvais payeurs (après deux rappels).

#### ❖ Validation des tarifs du pôle.

Toutes les grilles de tarification des prestations appliquées sur le pôle Guadeloupe (location de salles, copies, hébergement ...) des composantes ont été communiquées au conseil.

Monsieur BLANC reconnaît que cette proposition est intéressante, mais donne la priorité à uniformiser les tarifs du pôle.

Le conseil polaire arrête la décision suivante :

**« 35% seront prélevés sur les ressources propres (locations) des composantes et services communs pour leur participation aux charges d'entretien des locaux, de maintenance des climatiseurs, de la visioconférence. »**

#### ❖ Questions diverses

*Le contrat de site est reporté.*

*S'agissant de l'utilisation des locaux du campus du camp Jacob : l'on note que l'IUT a fait une demande de mise à disposition de 3 nouvelles salles pour la rentrée 2015 en raison de l'augmentation de ses effectifs : le conseil mandate le vice-président pour arbitrer les demandes de salles de l'IUT et rappelle que la priorité de l'utilisation des salles revient aux étudiants de l'UA.*

*Pour ce qui concerne le référentiel de l'IUT, ce point est reporté.*

*Quant au calendrier universitaire de l'IUT, ce point a déjà été traité en cours de séance. Il en est de même pour le projet de décoration d'une fresque sur la maison des étudiants.*

Enfin une Commission Pédagogique Polaire (CPP) est fixée au mercredi 15 juillet 2015, à 11h, pour régulariser les derniers dossiers d'enseignement de l'IUT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17h00.